

Il me fait plaisir de rapporter que nous avons renégoié avec succès le Mémorandum d'entente sur le bois d'oeuvre résineux conclu il y a un an avec les États-Unis. En conséquence, tous les produits de bois d'oeuvre résineux usinés dans cinq provinces - Colombie-Britannique, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve -, qui représentent près de 75 % de toutes nos exportations de bois d'oeuvre résineux aux États-Unis, seront exemptés du droit de 15 % à l'exportation.

Les discussions se poursuivent avec les États-Unis sur la valeur des mesures de remplacement du Québec, et j'ai confiance que nous pourrons annoncer bientôt une réduction du droit à l'exportation sur le bois d'oeuvre résineux usiné au Québec. Le gouvernement de la Saskatchewan m'a récemment fait savoir que cette province était intéressée à voir le droit à l'exportation éliminé pour les producteurs de la Saskatchewan sur la base des changements apportés aux politiques provinciales de gestion forestière.

Nous sommes donc nettement en voie de réaliser nos objectifs d'il y a un an, à savoir de remplacer graduellement ce droit à l'exportation.

En signant le Mémorandum d'entente l'an dernier, nous avions pour grands objectifs de conserver au Canada des recettes qui seraient autrement allées gonfler le Trésor américain, et de protéger la capacité qu'ont nos provinces de gérer leurs ressources. Devant la possibilité que les États-Unis imposent un droit compensateur, neuf des dix provinces ainsi que le Syndicat international des travailleurs du bois (IWA) ont pleinement appuyé la décision du gouvernement de rechercher une solution négociée au différend nous opposant aux États-Unis sur la question du bois d'oeuvre résineux. Grâce à cette entente, quelque 335 millions \$ ont déjà été remis aux provinces. Ces dernières ont pu apporter les changements prévus à leurs politiques de gestion forestière, changements qui, à toutes fins pratiques, auraient été exclus si les États-Unis avaient imposé un droit compensateur punitif.

J'ai rappelé aujourd'hui aux gouvernements de l'Ontario, du Manitoba et de l'Alberta que nous sommes disposés à discuter avec les États-Unis de la valeur de toute mesure de remplacement que pourrait proposer une province.

On a critiqué notre décision de rechercher une solution négociée à ce différend, et nos critiques ont émis de sombres prédictions voulant que le droit à l'exportation entraîne des fermetures d'usine et des congédiements dans l'industrie. Nos critiques ont eu tort.